

CQP Technicien sportif régional de basket-ball

RNCP6997 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	31/12/2015

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de basket-ball

<http://www.basketfrance.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

le titulaire prend en charge sportivement une ou deux équipes de basket-ball dans le respect de sa politique de sa structure. Le titulaire est classé au groupe 3 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 relatif aux CQP

Les activités professionnelles du titulaire du CQP TSRBB sont classées en 3 groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

- Activité 1 – Accueillir des joueurs – Apprécier le potentiel de l' (des) équipe(s) dont il a la charge
- Activité 2 – Encadrer les sportifs et manager de l'(les) équipe(s) en compétition
- Activité 3 – Analyser les objectifs sportifs de la structure pour les équipes dont il a la charge.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable dans les: Domaines organisationnels et relationnels

- programmer et planifier l'entraînement des joueurs dans un cadre sportif associatif et dans le respect de l'intégrité physique des joueurs
- expliciter les règles de vie collective et de l'activité
- évaluer les caractéristiques individuelles et collectives des joueurs
- mettre en place un projet adapté au niveau de compétition de l'équipe
- expliciter dans un langage technique professionnel adapté à son public
- mettre en œuvre les règles du jeu
- programmer les séances en respectant une planification d'entraînement

Domaines techniques et pédagogiques

- mettre en œuvre la préparation physique générale et spécifique des joueurs à la performance
- encadrer des séances relatives à la préparation générale et spécifique des joueurs
- transmettre les règles du fair-play et du comportement sportif

Domaine institutionnel et réglementaire

- communiquer par écrit (préparation et bilan)
- mettre en œuvre un projet correspondant à la politique de la structure
- se situer et agir dans le système fédéral

- participe à la vie du club et maîtrise sa vie professionnelle
- mettre en œuvre les règlements de la fédération

Domaines de la sécurité

- maîtriser les techniques de sa pratique et assurer une pratique sécuritaire visant l'intégrité physique et psychologique des pratiquants,
- aménager les zones de pratique en toute sécurité,
- veiller à l'utilisation et à la vérification du bon état du matériel et au respect des règles de sécurité,
- prendre seul la décision de modifier ou annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas son déroulement sans danger.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

sport et animation sportive

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

encadrant, entraîneur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- L.212-1 du Code du Sport -AVENANT n°32 du 26 juin 2008 portant sur l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 relatif aux CQP

Les prérogatives d'exercice du titulaire du CQP TSRBB se limitent, au plus, à :

- un volume horaire de 360 h / an
- l'encadrement de 2 équipes

Il ne peut intervenir, ni auprès d'un public scolaire sur le temps contraint, ni dans le secteur professionnel couvert par le chapitre 12 de la CCNS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par la personne ayant reçu délégation de la CPNEF à cet effet. Cette personne a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote
Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes

- Un représentant de la CPNEF collège salariés secteur du basket-ball
- Une représentant de la CPNEF, collège employeurs secteur du basket-ball
- Le responsable pédagogique de la formation concernée
- Un représentant de Fédération Française de Basket-Ball, délégataire de la formation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2015

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP23712

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6997/>